

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10236 Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RHIZAL MOUTI

Date de naissance :

Adresse : SALIMA 2 Rue 41 Im. 10 N° 7

Tél. : 06 61 55 58 90 Total des frais engagés : 1050.00 Dhs

DR. ESSALIME Karima

Ophthalmotologue

16, Bd Joulane Appt 1 Salmia 2
Casa - Tél: 0522 57 00 55

Autorisation CNDP N° : A-A215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08/04/2023

Nom et prénom du malade : Rhizal Mouti Age : _____

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : EZ07 814

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

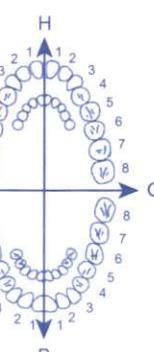
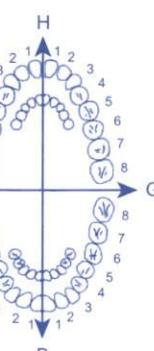
Le : 13/04/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/04/2023	08	270,00		dr ESSA M. Boudjelal Optalmologue Bd Jules Ferry 15 Tél: 0522 57

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Rguibate - Casa	13/04/2023					3800,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
	Dents Traitées		Nature des Soins	Coefficient
COEFFICIENT DES TRAVAUX 				
	ODF PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
			H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 G 35533411 11433553 B	
			[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	
Coefficient DES TRAVAUX 				
MONTANTS DES SOINS 				
DEBUT D'EXECUTION 				
FIN D'EXECUTION 				
DATE DU DEVIS 				
DATE DE L'EXECUTION 				

Dr. ESSALIME KARIMA

Spécialiste de la chirurgie et
des maladies des yeux

Ophtalmologie pédiatrique

Cataracte - Angiographie & Laser

Lentilles de contact



الدكتورة الساليم كريمة

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

جراحة المياه البيضاء (الجلالة) بالليزر

طب العيون للأطفال

تصوير أوعية الشبكية و الليزر

العدسات اللاصقة

08 avril 2023

Mr RHIZAL MOUH

Monture + verres correcteurs progressifs à adaptation facile
Organiques Antireflets, Amincis, Photochromiques

Vision de loin :

OD = (-0.25 à 70)

OG = -0.25 (-0.25 à 120)

Vision de près :

ODG = Add : +2.00

Dr. ESSALIME Karima
Opticien Optométriste
146, Bd Joulane Appartement 1 Salmia 2
Casa - Tél: 0522 67 00 55

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibate - Casa

146 ,Boulevard Joulane ,Appartement 1, 1er Etg -Salmia 2 - Casablanca. GSM: 06 67 66 89 60
05 22 57 00 55 ، شارع الجولان ، شقة رقم 1 ، الطابق الأول - السالمية 2 ، الهاتف :

ICE: 001781653000094 / IF: 15204047 / INPE: 091034553



OPTICIEN - LUNETIER - CONSEILS VISAGISTE

un autre regard sur vos yeux

FACTURE N° : C 00304

Casablanca, le 13/10/2023

Mme / Mr : Rhizal, 17 ans.

Dr :

VL

VP - Add

OD : ~~21 (0.25:70)~~ OD : +2,-
OG : ~~0.25 (0.25:120)~~ OG : +2,-

Monture

Verres

Monture optique
600,- DH

2 Verres progressifs
3200,- DH

Total à payer : 3800,- DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 3800,- DH

cet achat

M-A-D Optic

Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat - Casa

Cachet et signature

Cachet et signature

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 002642590000069